

certificat d'hérédité

Par **lucas59190**, le **03/04/2020** à **11:45**

bonjour,

Pourquoi le défunt doit-il avoir été marié une seule fois pour que l'on puisse obtenir un certificat d'hérédité.

je voudrais ce certificat pour obtenir le capital décès de mon père afin de régler les obsèques.

Est-ce que ça veut dire aussi que j'accepte la succession?

cordialement Mr xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Par **youris**, le **03/04/2020** à **13:24**

bonjour,

je n'ai jamais lu ou vu que le capital décès n'était versé que si le défunt était marié.

de moins en moins de mairies délivrent des certificats d'hérédité, très souvent vous devez demander un acte de notoriété à un notaire pour établir la qualité d'héritier.

l'article L361-1 du code de la sécurité sociale indique que l'assurance décès est versée aux ayants droits et non uniquement aux héritiers qui acceptent la succession.

le lien <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3005>

indique:

Vous êtes bénéficiaire prioritaire si vous étiez à la charge effective, totale et permanente du défunt au jour de son décès. C'est le cas par exemple si vous n'exercez pas d'activité professionnelle.

En présence de plusieurs bénéficiaires prioritaires, le capital décès est versé dans l'ordre de préférence suivant :

*à l'époux ou au partenaire de Pacs,
aux enfants,*

aux [ascendants](#).

S'il y a plusieurs bénéficiaires de même rang (par exemple, plusieurs enfants), le capital décès est partagé entre eux.

salutations

Par **lucas59190**, le **03/04/2020** à **14:00**

Merci pour votre réponse

Par **Yukiko**, le **03/04/2020** à **14:19**

Bonjour,

Le capital-décès ne fait pas partie de la succession. C'est tout à fait autre chose.

En ce qui concerne les successions, l'essentiel est exposé ici :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12697>

Pour les successions d'une valeur d'au plus 5 000 € ne comportant aucun bien immobilier, les héritiers peuvent se contenter d'une attestation qu'ils rédigent et signent eux-mêmes.